

Modification du régime fiscal des OPCVM investis en titres de SIIC (Sociétés d'Investissement Immobilières Cotées)

La loi de finance pour 2012 a supprimé la possibilité d'inscrire sur un PEA les titres de SIIC et de sociétés foncières européennes comparables. Cette mesure fiscale est entrée en vigueur de manière rétroactive au 21 octobre 2011.

Les OPCVM qui sont majoritairement investis dans ces titres ne sont donc plus éligibles au PEA depuis le 21 octobre 2011, et les porteurs qui ont souscrit depuis cette date ne peuvent plus inscrire ces titres au sein de leur PEA.

Les OPCVM d'Allianz GI France, concernés par cette mesure, sont les suivants :

- SICAV ALLIANZ FONCIER et ses FCP nourricier ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER et ALLIANZ FINANCE EURO IMMOBILIER,
- SICAV ALLIANZ IMMO et son FCP nourricier ALLIANZ SECTEUR EUROPE IMMOBILIER.

Les prospectus de ces OPCVM ont été mis à jour pour tenir compte de cette nouvelle législation fiscale, et les porteurs seront prochainement informés par courrier individuel.

Les prospectus complets sont tenus à votre disposition au siège social ou sur le site internet (www.allianzgi.fr) d'Allianz Global Investors France.